



Mobilisation du 31 mars 2016

Contre l'actuel avant-projet de loi réformant le code du Travail

Début mars, l'intersyndicale "Culture" a lancé un appel à la grève avec préavis pour le 31 mars afin d'interpeler le ministère et faire connaître au public les effets de la réforme territoriale et l'état de l'emploi au ministère de la Culture.

Depuis cet appel, l'avant-projet de loi sur la réforme du code du travail dit « Projet El Khomri » qui vise à *instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs* a été communiqué et provoque -à juste titre- les remous que l'on connaît.

Le conseil national de la CFDT-Culture, réuni le 17 mars dernier, a longuement débattu sur la position à adopter par rapport à ce projet. Il a finalement décidé de s'associer au mouvement social conduit par plusieurs syndicats le 31 mars 2016.

La CFDT-Culture s'inquiète pour les agents des EPIC du ministère de la Culture salariés de droit privé, mais aussi plus largement des conséquences que ces (r)évolutions du code du travail auront à plus long terme sur le fonctionnement de tous les établissements du ministère.

Certes, une réforme des règles qui organisent le travail est nécessaire et la confédération CFDT a déjà obtenu des avancées par rapport au texte initial. Mais reste, comme le syndicat l'expose dans sa lettre ouverte du 22 mars à Laurent Berger, que les règles de la concertation sur l'avant-projet n'ont pas été respectées par le gouvernement. De plus, le projet de société que dessine la loi n'est pas admissible. Croire que ces nouvelles mesures vont endiguer le chômage et créer de l'emploi en masse est illusoire. Il faut plutôt réfléchir **de nouveau** au temps de travail et son partage pour « **travailler moins, mieux et tous** ».

La CFDT-Culture ne demande pas le retrait du projet mais veut peser sur son évolution. Des amendements sur les conditions de licenciement économique, sur les accords de préservation de l'emploi, la médecine du travail, par exemple, sont exigés.

On peut toujours espérer que le texte sera amélioré, en faveur des salariés lors de l'examen par l'Assemblée nationale et le Sénat. Toutefois, des reculs et tergiversations des parlementaires ne sont pas à exclure, sous la pression du gouvernement et l'influence des syndicats du patronat.

Nous devons donc rester mobilisés et vigilants jusqu'à l'issue du débat parlementaire pour obtenir les améliorations voulues et que ce débat de société se fasse dans la concertation et le dialogue et non « à marche forcée », et assurément pas à quelques mois de nouvelles élections.

C'est pourquoi la CFDT-Culture qui appelle à la grève le 31 mars avec l'intersyndicale du Ministère de la Culture sur la réforme territoriale et les emplois, invite tous les agents à se joindre à la manifestation contre ce projet de loi, réformant abusivement le code du travail.

La CFDT-Culture,
Paris, le 29 mars 2016